

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 3 avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Champcueil se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Madame Martine HIVERT, Maire.

**Étaient présents :** *Mesdames, Messieurs*, ALDEGUER Pierre, AUDABLE Alain, BONHOMME Maryline, CHERPRENET Pierre, DUVAUCHELLE Éric, HIVERT Martine, HUBERT Hugo, HUET Denis, JACQUET Sandrine (*arrivée à 20h30*), LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, LE PORHIEL Frédéric, MARTIN José, MAUGOURD-DUPORTET Marie-France (*arrivée à 20h35*), MOURLAN Nathalie, NOGUES Kristy (*arrivée à 20h35*), ROSE Véronique, ROYER Frédérique, TOURNEFIER Maurice (*arrivé à 20h35*), TROUBLÉ Céline, VANDENBUSSCHE Sandrine, ,

**Étaient absents excusés:**

M. Pascal VARALLI qui donne pouvoir à Mme Nathalie MOURLAN.  
Mme Isabelle WINTREBERT qui donne pouvoir à M. Frédéric LE PORHIEL

Le conseil a choisi pour secrétaires de séance : Mmes BONHOMME Maryline et TROUBLÉ Céline

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2017.
2. Présentation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.
3. Vote des taux de taxes directes locales
4. Budget de la commune :
  - a. Approbation du compte de gestion 2016
  - b. Approbation du compte administratif 2016
  - c. Affectation de résultat 2016
  - d. Budget primitif 2017
5. Vote des subventions aux associations, personnes de droit privé et établissements publics
6. Budget d'assainissement
  - a. Approbation du compte de gestion 2016
  - b. Approbation du compte administratif 2016
  - c. Affectation de résultat 2016
  - d. Budget primitif 2017

7. Délibération de principe précisant la nature des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
8. Demande de subvention à la CCVE dans le cadre du Fonds de concours pour les communes de moins de 3000 habitants pour l'acquisition d'une signalétique d'information locale et journal électronique d'information
9. Clause de revoyure et avenant au contrat de territoire
10. Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)
11. Modification du tableau des emplois : création d'un emploi d'éducateur pour jeunes enfants à temps non complet de 24h30.
12. Signature d'une convention de servitude pour le passage d'une canalisation publique des eaux usées en terrain privé.
13. Modification du nombre de conseillers municipaux délégués et désignation de celui-ci
14. Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués suite à la réévaluation de l'indice brut de la fonction publique
15. Approbation du périmètre de préemption commerciale
16. Approbation des statuts modifiés du SIARCE
17. Approbation des statuts modifiés de la CCVE
18. Approbation du rapport annuel VEOLIA sur le service public d'assainissement pour l'exercice 2016
19. Annulation du contrat territorial régional « Réhabilitation de la ferme des Montcelets et aménagement des abords »
20. Questions diverses.

**La séance est ouverte à 20h00**

*En début de séance, M. José MARTIN, maire adjoint prend la parole pour mettre fin à certaines rumeurs. Il précise que M. Valentin MARTIN est nouvellement employé communal et bénéficie à ce titre d'un logement communal.*

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2017**

Madame le Maire donne lecture du **procès-verbal** du Conseil municipal du **Mercredi 18 janvier 2017**

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017 est **approuvé à l'unanimité**

## **2. DECISIONS DU MAIRIE**

Décision N°2017-01 du 25 janvier 2017 : Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public régissant les relations entre la commune et les commerçants ambulants au profit de Mme Sandrine LAVEDRINE (boucherie) pour la somme de 124 €/semestre.

Décision N° 2017-02 du 14 février 2017 : Signature d'une convention avec l'INSEE pour la transmission des données d'état civil et des avis électoraux par Internet.

Décision 2017-03 du 16 février 2017 : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local communal situé au foyer rural à l'association Les Chanterelles.

Décision 2017-04 du 24 février 2017 : signature d'un contrat avec la société RICOH pour la location de 2 copieurs (mairie et école de Beauvais) pour une durée de 4 ans et un coût annuel de 525€ HT.

Décision 2017-05 du 9 mars 2017 : Annule et remplace la précédente. *Il ne s'agit pas d'une fin de contrat mais d'une modification de celui-ci destinée à réduire les couts de location.*

Décision 2017-06 du 16 mars 2017 : signature du contrat de location et fixation du loyer de l'appartement au 11 Grande Rue à Champcueil au bénéfice de M Valentin MARTIN pour un montant de 300€ de loyer fixe + 29€ de charges.

Après avoir entendu le maire, le Conseil municipal à l'unanimité, **prend acte** de ces décisions.

### 3. VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES

Mme ROYER, maire adjoint aux finances explique que le budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de **990 461 €** dont **897 671 €** de produit fiscal attendu ;

Une augmentation de 10 % des taux est donc proposée au conseil municipal

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, **décide** d'augmenter les taux d'imposition de 10 % par rapport à l'année 2016 conformément au tableau ci-dessous.

	Taux année N-1	Taux année 2017	Bases 2017 (en euros)	Produit (en euros)
Taxe d'habitation	9,13	10,04	4 374 000	439 150,00
Foncier bâti	10,95	12,04	3 307 000	398 163,00
Foncier non bâti	91,30	100,43	60 100	60 358,00
<b>TOTAL (en euros)</b>				<b>897 671,00</b>

<b>Pour</b>	<b>17</b>	Mesdames, Messieurs, AUDABLE Alain, BONHOMME Mayline, CHERPRENET Pierre, DUVAUCHELLE Eric, HIVERT Martine, LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, LE PORHIEL Frédéric, MARTIN José, MOURLAN Nathalie, NOGUES Kristy, ROSE Véronique, ROYER Frédérique, TOURNEFIER Maurice, VANDENBUSSCHE Sandrine, VARALLI Pascal (pouvoir donné à Mme MOURLAN), WINTREBERT Isabelle (pouvoir donné à M. LE PORHIEL F.).
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	HUBERT Hugo,
<b>Contre</b>	<b>5</b>	Messieurs, ALDEGUER Pierre, HUET Denis, Mesdames JACQUET Sandrine, MAUGOURD-DUPORTET Marie-France, TROUBLÉ Céline

### 4. BUDGET DE LA COMMUNE

a) Le COMPTE DE GESTION 2016 dressé par le receveur municipal et présenté au conseil municipal n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

b) Le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 s'établissant ainsi :

Fonctionnement	Montant en €
Dépenses	2 084 852,47
Recettes	2 232 540,26
<b>Excédent de clôture</b>	<b>147 687, 79</b>
Investissement	Montant en €
Dépenses	192 456,67
Recettes	783 149,09
<b>Excédent de clôture</b>	<b>590 689,42</b>

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### c) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016.

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 147 687,79 €. Cet excédent sera affecté sur le budget communal 2017 comme suit :

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté de 107 000,79 €.

Recettes d'investissement :

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés de 40 687,00 €

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés (*1 abstention : Mme TROUBLE*)

### d) BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget est présenté ainsi :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau des opérations pour la section d'investissement.

	DEPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Section de fonctionnement	2 232 261,00	2 232 261,00
Section d'investissement	1 099 296,00	1 099 296,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 331 557,00</b>	<b>3 331 557,00</b>

Mme TROUBLE, sans remettre en cause la présentation du budget, déplore de ne pas avoir plus de précisions entre autres, sur l'augmentation massive des impôts ainsi que sur d'autres dépenses prévues.

M. ALDEGUER s'interroge sur la pression fiscale exercée sur les administrés et refuse catégoriquement de voter le budget tel que présenté.

Après discussion, le budget primitif 2017 est adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour	18	Mesdames, Messieurs, AUDABLE Alain, BONHOMME Maryline, CHERPRENET Pierre, DUVAUCHELLE Éric, HIVERT Martine, HUBERT Hugo, LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, LE PORHIEL Frédéric, MARTIN José, MOURLAN Nathalie, NOGUES Kristy, ROSE Véronique, ROYER Frédérique, TOURNEFIER Maurice, VANDENBUSSCHE Sandrine, VARALLI Pascal (pouvoir donné à Mme MOURLAN), WINTREBERT Isabelle (pouvoir donné à M. LE PORHIEL F).
Contre	5	Messieurs, ALDEGUER Pierre, HUET Denis, Mesdames JACQUET Sandrine, MAUGOURD-DUPORTET Marie-France, TROUBLÉ Céline

Est annexé à ce budget le tableau des emplois, adopté à l'unanimité.

### 5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, PERSONNES DE DROIT PRIVE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Il est proposé au conseil municipal l'attribution des subventions suivantes.

Associations et personnes de droit privé :

Association pour la Musique et le Chant Choral (AMCC)	700 €
Foyer rural	7 500 €
Champcueil Football-Club	6 500 €
Les Chanterelles	300 €

Handi Champcueil Sports Loisirs	600 €
Musique et Patrimoine	3 000 €
Badminton club du Val d'Essonne	250 €
A.C.C.S école Chancolia	1 827 €
Coopérative école de Beauvais	731 €
Coopérative école maternelle	1 462 €
Aide et amitié	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 370 €</b>

**Associations et personnes de droit privé :**

Caisse des écoles de Champcueil	7 000 €
C.C.A.S	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 000 €</b>

*M. ALDEGUER, président de l'association Handi Champcueil Sport et Loisirs ne prend pas part au vote. Le conseil municipal à l'unanimité décide de verser les subventions selon la liste ci-dessus.*

**6. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

a) Le COMPTE DE GESTION 2016 dressé par le receveur municipal et présenté au conseil municipal n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

b) Le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 s'établissant ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Montant en €</b>
Dépenses	57 926,62
Recettes	115 939,36
<b>Excédent de clôture</b>	<b>58 012,74</b>
<b>Investissement</b>	<b>Montant en €</b>
Dépenses	6 930,72
Recettes	419 990,78
<b>Excédent de clôture</b>	<b>413 060,06</b>

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**c) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016.**

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de **58 012,74 €**. L'excédent de fonctionnement sur le budget de l'assainissement 2017 sera affecté comme suit :

**Recettes de fonctionnement :**

Compte 002 : Excédent d'exploitation reporté de 58 012,74 €.

Il est adopté à l'unanimité.

d) BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif de l'assainissement 2017 est arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DEPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Section de fonctionnement	135 333	135 333
Section d'investissement	483 477	483 477
TOTAL	618 810	618 810

Le budget primitif 2017 d'assainissement est adopté à l'unanimité.

**7. DELIBERATION DE PRINCIPE PRECISANT LA NATURE DES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE « 6232 » FETES ET CEREMONIES**

Après avoir consulté le Trésorier payeur, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération précisant les caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

D'une manière générale, il s'agit de l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés.

Mme GRANGE, perceptrice, demande qu'une liste exhaustive soit dressée.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité, **décide** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

**8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CCVE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION D'UNE SIGNALÉTIQUE LOCALE ET JOURNAL ELECTRONIQUE D'INFORMATION**

Dans le cadre de ses actions pour redynamiser le commerce local et informer rapidement ses administrés, il est souhaitable de mettre en place un dispositif d'information locale : signalétique et journal électronique d'information.

Le coût de ces travaux s'élèverait à :

- Signalétique d'information locale : 4.729,00 € HT
- Journal électronique d'information : 9.265,24 € HT

Cette opération est susceptible d'être subventionnée par la C.C.V.E dans le cadre d'un fonds de concours aux communes de moins de 3000 habitants.

Le conseil municipal a la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme TROUBLE) **autorise** le maire à signer la demande de subvention auprès de la CCVE.

## 9. CLAUSE DE REVOYURE ET AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de territoire a été conclu avec le Département en 2014 portant sur le programme d'opérations suivant :

1. Réhabilitation d'un terrain de football
2. Restauration de l'église côté sud
3. Réhabilitation de la place de la Marivoise
4. Transformation d'un court de tennis en terrain de pétanque et réhabilitation du club house route de Chevannes

Deux ans et demi après la signature de ce contrat avec le département, il convient de faire une clause de revoiyure afin de dresser un bilan à mi-parcours des opérations réalisées et de celles encore en attente de réalisation.

Il convient d'autre part de faire un avenant à ce contrat afin de modifier l'opération « Réhabilitation d'un terrain de football » et mettre en place un projet plus complet de terrain multisports.

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (18 pour – 1 abstention : M.F MAUGOURD-DUPORTET 4 contre : P. ALDEGUER, D. HUET, C. TROUBLE, S. JACQUET) **approuve** le bilan d'exécution à mi-parcours du contrat de territoire et **autorise** le maire à signer un avenant au contrat pour l'opération « terrain multi sports ».

## 10. DEMANDE DE SUBVENTION AU CNDS

La commune a aujourd'hui le projet de réhabiliter le plateau omnisports pour rendre cet équipement sportif propre à une utilisation nouvelle par les Champcueillois souhaitant pratiquer plusieurs activités libres.

Ce projet global comprend :

- un plateau omnisports avec mini terrain de football (city stade),
- pistes d'athlétisme,
- éléments de roller et skate-park,
- aire de fitness connectée
- et une aire de jeux et de loisirs pour les enfants de 1 à 8 ans.

Pour ce faire, nous avons la possibilité de faire deux demandes de subvention dans le cadre du Plan Héritage 2024 auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport),

- l'une pouvant aller jusqu'à 75.000€ sur un budget de 160.000€HT environ pour le terrain omnisports
- et l'autre pour les 2 éléments de fitness connectés de Loutteville et Beauvais (dans le cadre du parcours de santé) pouvant aller jusqu'à 10.000 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (18 pour – 5 abstentions : P. ALDEGUER, D. HUET, S. JACQUET, M.F MAUGOURD-DUPORTET C. TROUBLE) **autorise** le maire à demander les subventions au CNDS pour les projets ci-dessus.

## 11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme le maire explique à l'assemblée que compte tenu des besoins et du projet de fonctionnement du relais d'assistants maternels approuvé en conseil municipal le 14 septembre 2016, il est nécessaire de réaménager les horaires de travail de l'animatrice responsable du relais d'assistants maternels et d'augmenter de sept heures hebdomadaires son temps de travail passant de 17h30 à 24h30. L'agent ayant donné son accord.

L'augmentation étant supérieure à 10 % du temps de travail initial, le conseil municipal doit créer un nouvel emploi d'éducateur de jeunes enfants (EJE) à temps non complet à raison de 24h30 hebdomadaires.

Le conseil municipal à l'unanimité **approuve** la création d'un nouvel emploi dans les conditions énumérées ci-dessus et **modifie** le tableau des emplois en conséquence.

## 12. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION EN TERRAIN PRIVE

Pour permettre l'évacuation des eaux usées dans le réseau collectif d'assainissement des habitations en lots arrière à la propriété de M. MONGIN situé Rue du Rocher du Duc, la commune a été amenée à implanter et prendre en charge des ouvrages de canalisations des eaux usées qui traversent sa propriété.

Le conseil municipal à l'unanimité **autorise** Mme le maire à signer ladite convention avec M. MONGIN et à la déposer au service de publicité foncière pour l'enregistrement de l'acte.

## 13. AUGMENTATION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS CONSEILLERS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin d'assurer la gestion et le suivi de l'Agenda 21, Mme le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer un nouveau conseiller délégué au sein du conseil municipal passant ainsi de 1 à 2 conseillers délégués.

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (*18 pour ; 1 abstention : M.F MAUGOURD DUPORTET ; 4 contre P. ALDEGUER, D. HUET, S. JACQUET, C. TROUBLE*): **prend acte** de l'augmentation du nombre de conseillers municipaux délégués passant de une à deux personnes.

Elle informe ensuite l'assemblée que la personne désignée est M. Eric DUVAUCHELLE et que cette désignation fera l'objet d'un arrêté du maire.

## 14. INDEMNITÉS DU MAIRE SUITE A UNE RÉÉVALUATION DE L'INDICE BRUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme le maire explique que dans sa séance 28 avril 2016 a été fixé le montant des indemnités au maire, à ses adjoints et aux conseillers municipaux délégués selon un pourcentage de l'indice brut de la fonction publique.

Compte tenu de la réévaluation de cet indice brut terminal de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est nécessaire de réévaluer aussi le montant des indemnités précédemment allouées selon l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur, tout en conservant le même pourcentage d'indemnisation à savoir :

- Indemnité du maire : 29% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité des adjoints au maire : 12,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité des conseillers municipaux délégués : 4% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le conseil municipal à l'unanimité **décide** de réévaluer le montant des indemnités précédemment allouées selon l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.



## 15. APPROBATION DU PERIMETRE DE PREMPTION COMMERCIALE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 novembre 2016, approuvant le projet de définir un périmètre de préemption commerciale sur la Marivoise

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCI) en date du 22 novembre 2016

Vu la non-réponse de la Chambre des Métiers dans les 2 mois suivants la consultation et qui vaut pour accord

Le conseil municipal à l'unanimité **approuve** le périmètre de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux tel que défini dans la précédente délibération, et **autorise** Mme le maire à prendre les mesures de publicité nécessaires selon l'art. R214-2 du code de l'urbanisme.

## 16. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIARCE

Suite à la fusion des syndicats ci-dessous :

- du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) et
- du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marolles - St-Vrain,
- du Syndicat d'Assainissement de Lardy-Janville-Bouray,
- du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Juine et
- du Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole.

Le SIARCE a dû modifier ses statuts afin de revoir notamment le nombre et la répartition des sièges des communes membres.

Le conseil municipal à l'unanimité **adopte** la modification des statuts proposée et votée par le comité syndical lors de sa séance du 25 janvier 2017.

## 17. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVE

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale qui renforce l'intégration des communautés de communes en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires, et certaines compétences optionnelles, la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) a été contrainte de modifier ses statuts afin d'y intégrer ces nouvelles compétences.

Cette mise à jour concerne essentiellement le regroupement des domaines par compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, **émet un avis favorable** à la modification générale des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

## 18. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL VEOLIA SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente à son assemblée délibérante, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, mis à disposition auparavant.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal à l'unanimité **prend acte** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

## 19. ANNULATION DU CONTRAT TERRITORIAL REGIONAL « REHABILITATION DE LA FERME DES MONTCELETS ET AMENAGEMENT DES ABORDS »

Mme le maire explique à l'assemblée que par délibération en date du 14 mai 2013, la commune avait sollicité une aide au conseil régional dans le cadre d'un contrat régional territorial.

Ce contrat comprenait les deux opérations suivantes :

- Réhabilitation de la ferme des Montcelets pour un montant de 1.024.785,78 € HT
- Aménagement des accès et du stationnement aux abords de la Ferme pour un montant de 179.874,76 € HT

La validité de ce contrat allait jusqu'au 31 janvier 2017 et se trouve donc aujourd'hui caduque. Toutefois, tant que le dossier reste ouvert, il est impossible d'en ouvrir un nouveau. Pour ce faire le conseil municipal doit délibérer pour demander la clôture définitive de ce contrat.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité, **décide** de demander la clôture du contrat régional définissant les 2 opérations précédemment citées et **charge** Madame le maire de transmettre cette demande à Madame la présidente du conseil régional.

## 20. QUESTIONS DIVERSES

### A. Commissions à venir

- Réunion multi sujets : 19 avril à 20h00
- Travaux : 27 avril 2017 à 20h00

### B. Divers (en réponse à un courrier reçu de M. RENOUE présent dans la salle)

*« Au vu de la difficulté à boucler le budget de la commune 2017 certaines dépenses ne m'apparaissent pas prioritaires :*  
1. le journal électronique d'information (11 500 €) compte tenu du fait qu'il existe déjà beaucoup de supports d'information tels que bulletins municipaux, flash info, site Internet, affichage en mairie  
2. le portail électrique de l'école Chancolia (8 800 €),  
3. l'adhésion au syndicat de musique des Deux Vallées (7 700 €) pour 1 enfant»

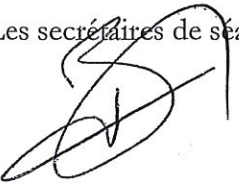
- M. CHERPRENET répond sur le point n°1 en précisant que cette dépense avait déjà été inscrite aux budgets 2015 et 2016. Ce type d'installation est destiné à l'immédiateté de l'information en plus des supports évoqués. De plus une subvention à hauteur de 50% a été demandée à la CCVE. Si cette subvention n'aboutissait pas, le projet serait revu en commission « modernisation et développement local ».
- Point n°2 : M. MARTIN répond que la sécurité des enfants n'a pas de prix. De plus le portail actuel serait récupéré pour fermer l'accès entre le 2° et 3° terrain. Mme TROUBLÉ rétorque que les enfants de l'école Chancolia sont enfermés dans l'école et qu'ils ne sortent pas. M. RENOUE intervient à son tour pour dire que la commune doit être gérée en « bon père de famille » et qu'il faut arrêter d'augmenter les impôts pour ce genre de choses.
- Point n°3 : La modification des statuts du syndicat de musique a été faite en octobre 2016. Celui-ci avait 6 mois pour nous répondre avant que nous puissions présenter une demande officielle de retrait auprès de Mme la Préfète. Les 6 mois étant aujourd'hui écoulés, un courrier en ce sens est en cours de rédaction.

### C. Distribution de l'Abeille du Parc. Nous avons demandé à ce que la commune soit prévenue de la parution afin que nous allions chercher les exemplaires qui nous concernent et qui seront distribués en même temps qu'une info communale (flash ou bulletin).

- D. Mme le maire rappelle en fin de séance qu'elle apprécie la sincérité des personnes qui viennent la rencontrer en mairie afin d'obtenir des informations mettant fin aux rumeurs et déplore la prise de photographies lors des séances du conseil municipal, photographies prises sans autorisation préalable.
- E. Elle remercie également Mme Patricia CADORET et M. Manuel MARIETTE pour tout le travail accompli en collaboration avec les élus chargés des finances pour la préparation du budget.

Plus aucun point n'étant ajouté, à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

Les secrétaires de séance :

  
Maryline BONHOMME

  
Céline TROUBLE

  
Martine HIVERT

 Mairie